

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 10 Juin 2021

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

Dénominations de voies
Le Voide

Convocation du
04 juin 2021

Nombre de conseillers
en exercice
35

Conseillers présents
33

Conformément à l'article L2121-25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du procès-
verbal de la présente séance a été
affiché à la porte de la commune et
transmis à la Sous-préfecture de
Cholet le 17.06.2021.

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 04 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys Haut Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, M. PINEAU, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. ALGOET, M. HUMEAU, Mme BAUDONNIERE, M. ALIANE, Mme BREVET, M. BREVET, Mme CADU, Mme CRAMOIS, Mme CHARRIER, M. CHEPTOU, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme HUBLAIN, Mme ILLAN, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MATIGNON, M. PERCHER, M. DALLOZ,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme FONTAINE,

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mme ROY

Secrétaire de séance : Mme CHARRIER

Afin de faciliter le déploiement de la fibre optique et l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public, la commune de Lys-Haut-Layon a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder aux corrections des anomalies suivantes :

- Le lieu-dit « Belle Arrivée » est en doublon avec celui de la commune déléguée de Les Cerqueux-Sous-Passavant. Il est donc proposé de renommer ce lieu-dit « La Bélarderie » du nom des parcelles voisines.
- Le lieu-dit Les Gâts (ou Les Gatz) est en doublon avec celui de la commune déléguée de Tancoigné. Il est donc proposé de renommer ce lieu-dit « Les Chouettes », nom suggéré par ses habitants.
- afin d'optimiser le repérage des constructions, il est proposé de nommer le chemin rural qui dessert le lieu-dit Blavreuil « Chemin de Blavreuil ». Les propriétaires de la partie privée du Chemin de Blavreuil cadastrée 379 B1043 et B0898 ont donné leur accord en date du 23/04/2021 pour cette dénomination.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29, CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDERANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

CONSIDERANT qu'il est apparu que la création de la commune nouvelle a pu engendrer sur l'ensemble du nouveau territoire communal des doublons de dénomination de certains lieux-dits et voies et ainsi induire des erreurs et des dysfonctionnements dans l'adressage ;

CONSIDERANT que les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits suivants comme indiqué sur les plans joints à la présente :
 - le lieu-dit Belle Arrivée renommé « La Bélarderie ».
 - le lieu-dit Les Gâts (ou Les Gatz) renommé « Les Chouettes ».
 - le chemin rural qui dessert le lieu-dit Blavreuil « Chemin de Blavreuil ».

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur François PINEAU en sa qualité de maire délégué de la commune de le Voide, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médéric THOMAS



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 379 B 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 12/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

RD54

RD120

Chemin de Blavreuil



